

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 3

Artikel: Invitation à la réunion générale des forestiers suisses à Bienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Landolt et J. Kopp

N° 3.

1863.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 $\frac{1}{2}$ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuillets. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

MM. les abonnés, ainsi que les personnes auxquelles il a été adressé des numéros d'essai et qui ne les ont pas refusés, sont prévenus que le montant de l'abonnement pour l'année, soit fr. 2»50, sera pris en remboursement avec le prochain numéro.

INVITATION A LA RÉUNION GÉNÉRALE DES FORESTIERS SUISSES A BIENNE.

A sa réunion de Winterthour, la Société des forestiers suisses a désigné le canton de Berne pour son rendez-vous général en 1863, et elle a nommé M. le conseiller d'état Weber, président de la société, et M. l'inspecteur-général des forêts Fankhauser, vice-président.

Ceux-ci ont complété le comité en appelant: MM. Schneider, inspecteur forestier à Berne, à remplir les fonctions de premier secrétaire.

Bertholet, forestier communal à Neuveville, celles de second secrétaire.

König, forestier à Bienne, celles de caissier.

Ainsi constitué, le comité des forestiers suisses est entré en

fonctions, et dans sa première séance, présidée par le soussigné, il a adopté entr'autres les dispositions suivantes :

La ville de Bienne, si gracieusement assise au pied du Jura, est désignée pour la réunion annuelle de la société, qui doit avoir lieu les 6, 7 et 8 septembre 1863, en réservant toutefois les modifications qu'il pourrait devenir nécessaire d'apporter à ces dates.

Les sujets que le comité propose à la discussion sont les suivants :

1^o Quelles modifications peut-on constater en Suisse dans l'importation et l'exportation des bois de construction et des combustibles, depuis l'établissement des chemins de fer, et quelle influence ce nouveau moyen de transport doit-il exercer sur l'aménagement futur de nos forêts ?

2^o De quelle manière peut-on éllever des bois de fortes dimensions, sans diminuer sensiblement les produits matériels et pécuniaires des forêts ?

3^o Quelle est la valeur comparative des bois d'épicéa ou de sapin, selon leurs divers emplois dans l'industrie ou les arts ?

4^o Quel est le meilleur procédé à suivre dans le traitement des pâturages boisés, pour conserver et rajeunir les bouquets de bois qui s'y rencontrent ?

Le comité a désigné comme rapporteurs :

Pour le 1^{er} sujet : M. Wietlisbach, inspecteur des forêts à Aarau.

» 2^{me} » » Lardy, inspecteur des forêts à Auvernier.

» 3^{me} » » Landolt, professeur et inspecteur forestier à Zurich.

» 4^{me} » » Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy.

Le comité a jugé convenable de ne pas étendre davantage le nombre des sujets à traiter, et dans le but de rendre la discussion plus approfondie il a invité les rapporteurs à lui adresser leurs travaux avant le 15 mai, pour qu'on puisse les faire imprimer et les communiquer aussitôt aux membres de la société, en désignant un second rapporteur pour chaque sujet. Cette disposition a pour but de donner à chaque membre l'occasion d'étudier à loisir les questions comprises dans ces sujets ; le comité espère qu'ainsi tous seront plus en mesure de prendre part aux délibérations ;

jusqu'ici les membres les plus éminents de la société étaient seuls à prendre la parole.

L'expérience nous éclairera sur l'utilité de cette mesure.

Les autorités communales de Bienne témoignent par leurs lettres des 17 et 20 février de leur empressement à recevoir les forestiers suisses ; elles leur souhaitent la bienvenue de la manière la plus aimable et mettent à leur disposition les locaux nécessaires et les forêts de la ville.

Au revoir donc dans l'aimable cité de Bienne.

WEBER, conseiller d'état.

PROCÈS-VERBAL

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES, A WINTERTHOUR

le 30 août et les 1 et 2 septembre 1862

(SUITE.)

Les membres dont les noms suivent ont fait excuser leur absence : MM. Finsler, inspecteur-général des forêts, à Zurich ; A. de Geyerz, inspecteur-forestier, à Interlaken ; E. de Geyerz, inspecteur-forestier, à Berne ; W. de Geyerz, inspecteur-forestier, à Lenzbourg ; Gottrau, inspecteur-forestier ; von der Veid, conseiller d'état, à Fribourg, et Manni, adjoint-forestier, à Coire.

Les candidats dont les noms suivent sont reçus à l'unanimité membres de la société :

MM. de DIESSBACH, Emile, candidat forestier, à Liebegg, Argovie.

DÖSSEKEL, Emile, candidat forestier, à Seon, Argovie.

MM. EGGENSCHWEILER, Jos., président, à Matzendorf, Soleure.

HEUSLER, Rodolphe, candidat forestier, à Lenzbourg, Argovie.

KELLER, Henri, haut forestier du Sihlwald, à Zurich.

LANICCA, J., candidat forestier, à Sarn, Grisons.

LORETAN, Gaspard, inspecteur de district, à Sion, Valais.

MEYER, J., intendant forestier, à Baden, Argovie.

MEYER, J., candidat forestier, à Olten, Soleure.

SCHWYTTER, adjoint-forestier, à Frauenfeld, Thurgovie.